

Les 5 meilleurs contrats d'assurance-vie pour votre épargne en 2026. La sélection Leblogpatrimoine

4  Guillaume FONTENEAU • 17 avril 2026

MonPatrimoine.io
par Leblogpatrimoine.com

"Bien plus qu'un bilan patrimonial"



Plus qu'une simple sélection de contrats d'assurance-vie, je souhaite vous proposer une vision patrimoniale de la sélection d'un contrat d'assurance-vie.

Comme vous le savez, la puissance fiscale d'un contrat d'assurance-vie repose sur 3 piliers :

- **Un bénéficiaire autre que le conjoint.** L'intérêt fiscal du contrat d'assurance-vie repose sur la désignation d'un bénéficiaire autre que le conjoint survivant qui est lui toujours exonéré de droits de succession. **Pas besoin de payer les frais de gestion d'un contrat d'assurance-vie pour transmettre un capital à un conjoint survivant qui ne payera jamais de droits de succession.**

Les bénéficiaires du contrat d'assurance-vie doivent donc être les enfants à la rigueur les petits enfants.

- **152500€ par bénéficiaire.** L'intérêt fiscal du contrat d'assurance-vie, c'est dans la limite de 152500€ par bénéficiaire. Au delà, vous payez des frais de gestion inutile car l'assurance-vie n'a pas un attrait fiscal déterminant par rapport à un simple compte titre ou n'importe quel autre placement. Nous vous l'avons démontré à de nombreuses reprises, notamment dans cet article « [Oubliez l'assurance-vie, vive le compte-titres ordinaire \(CTO\)](#) », ou encore dans celui-ci : « [Le compte-titres ordinaire \(CTO\) est un outil patrimonial et successoral puissant](#) ».
- **Le fonds euros.** Un placement que l'on ne trouve nul part ailleurs. Le fonds euros, c'est le meilleur placement pour votre épargne de long terme sans risque. Le ratio rendement risque est imbattable à long terme, notamment depuis la sortie des taux négatifs. **Le fonds euros constitue un élément d'intérêt à lui seul, indépendamment de l'avantage fiscal lié à la transmission. Aujourd'hui, les meilleurs fonds euros permettent de capter un rendement autour de 3.50% à 4%, net de frais.** La diversification en unité de compte doit être fait dans un compte titre.

Ainsi, pour résumer, **l'assurance-vie, c'est le FONDS EUROS !! Oubliez les unités de compte !**

- Dans la limite de 152500€ par bénéficiaire si vous recherchez l'avantage fiscal sur la succession ;
- Sans limite de montant ou au bénéfice du conjoint, si le fonds euros et son excellent ratio rendement /risque est le placement qui vous correspond le mieux.

Sélectionner un bon contrat d'assurance-vie, c'est avant tout sélectionner un excellent fonds euros !

Vous devez donc vous concentrer sur la sélection d'un excellent fonds euros.

- Un fonds euros cantonné ;
- Aucune contrainte d'investissement en unité de compte ;
- Aucun politique marketing de taux boostés pour attirer les pigeons ;
- Un fonds euros de création récente avec très forte collecte qui saura capter la hausse des taux d'intérêt depuis 2022 ;
- ou un ancien fonds euros avec très fort niveau de réserve et très forte collecte qui lui permette de profiter de la hausse des taux depuis 2022.

Mon podium est désormais classique :

- **Ampli-Mutuelle** et le fonds euros de son contrat monosupport qui affiche 3.75% en 2024 et 2025 ;
- **La France Mutualiste** et son fonds euros doté de très forte réserve et surtout une dynamique de collecte particulièrement favorable ; 3.50% en 2024 et 2025
- **CARAC** et son fonds euros à 3.55% en 2025. Historiquement un excellent fonds euros avec beaucoup de réserve ;
- **MER Horizon+** et son contrat monosupport avec son excellent rendement de 3.70% en 2025 ;
- **AFER Eurogénération**, le nouveau fonds euros cantonné de l'AFER qui affiche 4.05% en 2025 (mais attention, c'est un contrat à prime de fidélité et durée d'épargne minimum de 8 ans pour profiter du rendement)